

2 rue Rigault 92016 Nanterre Cedex. Téléphone: 01 41 91 92 50 https://contact.hauts-de-seine.fr

Courrier à conserver. Gardez l'original et faites des copies.

#### Notification de DECISION concernant Alex SOULIS né(e) le 02/12/1997

Demande déposée le 03/12/2020

Références à rappeler : BENEFICIAIRE : Alex SOULIS

RESIDANT A: 34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS

PERRET 06-63-49-19-57 M. Alex SOULIS34 RUE JULES VERNE

92300 LEVALLOIS PERRET

E-mail: alexsoulis@outlook.com

DOSSIER N°: 302601 IDENTIFIANT N°: 409544

Nanterre, le 11/03/2021

Monsieur,

Après évaluation de la situation de **Alex SOULIS**, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) réunie le 11/03/2021 a pris la décision suivante :

Attribution concernant une allocation aux adultes handicapés (AAH) L.821-2 (Renouvellement) valable du 01/02/2021 au 30/06/2023.

Après évaluation de votre situation, un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% et inférieur à 80% vous a été reconnu en application du guide-barème de l'annexe 2-4 du code de l'action sociale et de familles. L'évaluation de votre situation permet également de conclure que vous rencontrez une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi liée à votre situation de handicap. Comme prévu à l'article L.821-2 du code de la sécurité sociale, ce taux permet l'attribution de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Cette ouverture de droit est compatible avec une activité professionnelle. Par cette décision, vous bénéficiez de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, de dispositifs dédiés d'insertion professionnelle, d'un accès plus facile à la fonction publique ou encore d'aménagements de vos horaires et de votre poste de travail (art. R. 5212-1-5 du code du travail).

Cette décision est transmise à la CAF qui pourra être conduite à vous demander des éléments complémentaires pour finaliser l'instruction de vos droits et procéder au paiement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CDAPH,

Véronique BERGEROL

En cas de question sur le sens de cette décision, vous pouvez saisir le médiateur de la MDPH en lui écrivant sur le formulaire de contact à l'adresse <a href="https://contact.hauts-de-seine.fr">https://contact.hauts-de-seine.fr</a> en précisant votre numéro d'identifiant.



2 rue Rigault 92016 Nanterre Cedex. Téléphone: 01 41 91 92 50 - https://contact.hauts-de-seine.fr

Courrier à conserver. Gardez l'original et faites des copies.

### Notification de DECISION concernant Alex SOULIS né(e) le 02/12/1997

Demande déposée le 03/12/2020

Références à rappeler : BENEFICIAIRE : Alex SOULIS

RESIDANT A: 34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS

PERRET

06-63-49-19-57

M. Alex SOULIS 34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS PERRET

E-mail: alexsoulis@outlook.com

DOSSIER N°: 302601 IDENTIFIANT N°: 409544

Nanterre, le 11/03/2021

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) réunie le 11/03/2021 a pris la décision suivante :

Accord concernant la demande une orientation vers un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) (Renouvellement)

valable du 01/07/2021 au 30/06/2023.

Suite à l'évaluation de votre situation et en tenant compte de vos attentes, la CDAPH reconnaît que l'accompagnement par un Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pourra vous apporter une aide dans la vie quotidienne et dans les démarches courantes de la vie sociale et professionnelle ainsi que des soins médicaux et paramédicaux (articles D312-162 et D312-167 du code de l'action sociale et des familles).

Il vous appartient de contacter les services médico-sociaux qui figurent sur cette notification en leur envoyant un dossier complété de demande d'admission disponible sur le site de la MDPH www.hauts-deseine.fr.

Si ces services ne peuvent pas vous accueillir, vous pouvez solliciter, sur l'ensemble du territoire national, toute autre structure de la même catégorie.

Préconisations de la CDAPH:

SAMSAH PREPSY 14, RUE DE LA FONTAINE A MULARD - 75013 PARIS 13 01-47-83-72-19

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CDAPH,

Véronique BERGEROL

En cas de question sur le sens de cette décision, vous pouvez saisir le médiateur de la MDPH en lui écrivant sur le formulaire de contact à l'adresse <a href="https://contact.hauts-de-seine.fr">https://contact.hauts-de-seine.fr</a> en précisant votre numéro d'identifiant.



2 rue Rigault 92016 Nanterre Cedex. Téléphone: 01 41 91 92 50 - https://contact.hauts-de-seine.fr

Courrier à conserver. Gardez l'original et faites des copies.

#### Notification de DECISION concernant Alex SOULIS né(e) le 02/12/1997

Demande déposée le 03/12/2020

Références à rappeler :

BENEFICIAIRE : Alex SOULIS

RESIDANT A: 34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS

PERRET

M. Alex SOULIS

34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS PERRET

E-mail: alexsoulis@outlook.com

DOSSIER N°: 302601 IDENTIFIANT N°: 409544

Nanterre, le 11/03/2021

Madame, Monsieur,

Après évaluation de la situation de **Alex SOULIS**, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) réunie le 11/03/2021 a pris la décision suivante :

Attribution concernant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) (Révision)

valable du 11/03/2021 au 30/06/2023.

La CDAPH a reconnu que votre situation de handicap entraîne des difficultés pour accéder à l'emploi ou rester dans l'emploi (article L5213-1 du code du travail).

Par cette décision, vous bénéficiez de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, de dispositifs dédiés d'insertion professionnelle, d'un accès plus facile à la fonction publique ou encore d'aménagements de vos horaires et de votre poste de travail (article R5212-1-5 du code du travail).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CDAPH,

Véronique BERGEROL

En cas de question sur le sens de cette décision, vous pouvez saisir le médiateur de la MDPH en lui écrivant sur le formulaire de contact à l'adresse https://contact.hauts-de-seine.fr en précisant votre numéro d'identifiant.

Pour contester les décisions prises par la commission, vous devez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint, dans un délai de 2 mois. Ceci ne concerne que les décisions ne faisant pas déjà l'objet d'un recours.



2 rue Rigault 92016 Nanterre Cedex. Téléphone: 01 41 91 92 50 - https://contact.hauts-de-seine.fr

Courrier à conserver. Gardez l'original et faites des copies.

#### Notification de DECISION concernant Alex SOULIS né(e) le 02/12/1997

Demande déposée le 03/12/2020

Références à rappeler :

BENEFICIAIRE : Alex SOULIS

RESIDANT A: 34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS

PERRET

M. Alex SOULIS

34 RUE JULES VERNE 92300 LEVALLOIS PERRET

E-mail: alexsoulis@outlook.com

DOSSIER N°: 302601 IDENTIFIANT N°: 409544

Nanterre, le 11/03/2021

Madame, Monsieur,

Après évaluation de la situation de **Alex SOULIS**, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) réunie le 11/03/2021 a pris la décision suivante :

Attribution concernant une orientation professionnelle vers le marché du travail (Révision)

valable du 11/03/2021 au 30/06/2023.

Après évaluation de votre situation, la CDAPH a décidé de vous orienter vers le milieu ordinaire de travail. Pôle emploi pourra vous aider dans votre recherche d'emploi.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CDAPH,

Véronique BERGEROL

En cas de question sur le sens de cette décision, vous pouvez saisir le médiateur de la MDPH en lui écrivant sur le formulaire de contact à l'adresse https://contact.hauts-de-seine.fr en précisant votre numéro d'identifiant.

Pour contester les décisions prises par la commission, vous devez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint, dans un délai de 2 mois. Ceci ne concerne que les décisions ne faisant pas déjà l'objet d'un recours.